



Institut National Polytechnique
Félix HOUPOUËT-BOIGNY



PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

DEUXIEME TRIMESTRE 2022

(Période d'activité du 01 avril au 30 juin 2022)

La mission s'est déroulée du
lundi 17 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022

Supervisé par
Le comité d'audit interne

L'équipe d'audit interne était composée de :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

M. ADOU Arsène (auditeur)

EFPCP
Ecole de Formation Continue et
de Perfectionnement des Cadres

ESA
Ecole Supérieure
d'Agronomie

ESCAE
Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises

ESI
Ecole Supérieure
d'Industrie

ESMG
Ecole Supérieure des
Mines et de Géologie

ESTP
Ecole Supérieure
des Travaux Publics

☎ 1093 YAMOOUSSOUKRO (R.C.I.)
☎ (225) 64 05 41 FAX: (225) 64 04 06

☎ V 79 ABIDJAN (R.C.I.)
☎ (225) 44 42 88 FAX: (225) 44 51 67

SOMMAIRE

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION.....2

II. LA MISSION : Travaux menés par l’audit interne3

1 -La passation des marchés.....2

2 -La gestion financière.....4

3 -La gestion budgétaire.....4



RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Deuxième trimestre 2022

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au deuxième trimestre de 2022 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.



- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat 1 :

L'audit interne a constaté, dans le mois d'avril 2022, un marché de services de type intellectuel par la comparaison de trois (03) Curricula Vitae.

La signature du contrat pour le recrutement du consultant DLI 7 ; Madame GBOSSOU Koudou Armande epse YEBOUA est en cours. Le retard constaté dans la procédure est dû au désistement de Monsieur KOUAKOU Lambert Kouadio pour une raison favorable.

Travaux effectués

- Demander les Termes De Référence (TDR)
- Publication d'un Avis à Manifestation d'Intérêts (AMI)
- Vérifier l'existence d'au moins trois (03) CVs
- Vérifier l'accord du bailleur

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 2 :

L'audit interne a constaté, le 26 avril 2022, un marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) pour la fourniture d'assurance automobile Lot 1 du CEA-Valopro de trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille quatre cent vingt-quatre francs CFA (3 978 424 FCFA) sur le budget bailleur (AFD) auprès du prestataire ATLANTIQUE Assurance CI, pour une durée d'un (01) an et sélectionné le 04 mai 2022 après une mise en concurrence de trois (03) soumissionnaires. Le contrat a été signé le 20 juin 2022.

Travaux effectués

- Vérifier l'existence de facture pro-forma ou de devis
- Réalité de la lettre d'invitation
- L'existence du formulaire de sélection
- et l'existence de la lettre de marché

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

Constat 3 :

L'audit interne a constaté, en juin 2022, un marché de Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO) pour la fourniture d'équipement didactique du CEA-Valopro de soixante-trois millions huit cent trente mille francs CFA (63 830 000 F CFA) sur le budget bailleur (AFD) auprès du fournisseur E.G.S.

Travaux effectués

- Réalité du dossier d'appel à concurrence (DAC)
- Vérifier la publication de l'avis d'appel à la concurrence dans le BOMP de la DMP et dans un journal national
- Vérifier les décharges sur la liste de retrait ou reçu des dossiers d'appel d'offre
- Réalité et exhaustivité de la Commission d'Ouverture des Plis et d'évaluation des Offres (COPE)
- Réalité et exhaustivité d'un procès-verbal
- Réalité et exhaustivité du projet de marché

L'audit a aussi constaté que le budget prévu pour ce marché, selon le PPM, est de cinquante millions trois mille six cents francs CFA (50 003 600 F CFA), donc insuffisant pour couvrir la dépense. Une autorisation a été accordée par la DRMP pour changer la ligne budgétaire pour le marché d'acquisition après une présentation d'explication de l'unité de gestion du projet.

Les évaluations ont été menées conformément aux termes de référence et aux dossiers d'appel. Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit interne a relevé, dans la comptabilité du projet CEA - Valopro du deuxième trimestre 2022, un solde créditeur de deux cent trente un millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-trois francs CFA (231 798 123 F CFA) dans le compte « 121000 » intitulé report à nouveau.

La procédure comptable du projet CEA indique que le compte de résultat présente les ressources financières (subventions) destinées à financer les charges de fonctionnement de l'exercice, à l'exclusion des investissements. Compte tenu de ce que le Projet CEA n'a aucune activité propre génératrice de revenu, le solde du compte de résultat doit toujours être nul.

L'audit recommande le reclasse du solde dans le (les) compte(s) débité(s) ou crédité(s) approprié(s) conformément à la procédure :

4582XX AFD, subvention à recevoir

718XXX AFD, subvention d'exploitation ou

478XXX AFD, Produits différés subvention d'équipement

L'unité de gestion du projet a pris acte et attend le retour du fournisseur du Logiciel TOMP2PRO.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro en ce qui concerne le matériel de transport : existence de la carte grise, la vignette établie au nom du projet.

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des immobilisations. L'acquisition d'immobilisation de la période concerne **un matériel de transport (mini-car) de F CFA 45 000 000** pour le projet.

TIERS

L'audit a consisté à:

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a relevé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les écolages et les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro encaissés durant la période. Ainsi, **le montant des revenus générés par le projet au deuxième trimestre 2022 est à F CFA 79 374 450.**

L'audit a constaté dans le compte « 447801 » intitulé « Recette des impôts et divers » les retenues de 5% sur le paiement des prestataires au Régime Synthétique ou de l'Entrepreneur ou Microentreprise pour un montant de FCFA 1 344 310 non encore acquitté.

L'unité de gestion du projet a relancé l'Agent Comptable Principal de l'INP-HB pour le montant des impôts. Aussi, elle dispose de l'Arrêté n° 0381/MBPE/DGD du 21 juin 2022 portant exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et exemption des droits de douane et taxes d'entrée sur les importations et les acquisitions de biens et services effectuées dans le cadre du programme Centre d'Excellence Africain (ACE-IMPACT).

TRESORERIE

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque ;

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-Valopro.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observation significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

L'audit interne n'a pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du projet. Nous n'avons pas relevé de dépenses inéligibles aux financements du bailleurs.

Les dépenses ont été correctement imputées aux lignes budgétaires correspondantes et le projet n'a pas enregistré de dépassements budgétaires.



Conclusion :

Le problème sur la retenue à la source pour le compte du Trésor Public a été constaté sur la procédure de gestion financière du projet.

Le responsable a promis de prendre des mesures pour résoudre cette situation.

L'audit interne va assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire.

Yamoussoukro, le 28 novembre 2022

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué